INSECTICIDE DES ARBRES FRUITIERS

Notice produit

LA PROTECTION
qui vient de l'intérieur

MOVENTO®

Insectes pollinisateurs : respecter les bonnes pratiques. Se référer au document de l'AFPP « Les abeilles butinent ».

Psylles

Puceron lanigère

Cochenilles

Puceron cendré

Pucerons verts

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION.
AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Movento®

LE PREMIER **INSECTICIDE** agissant par **double systémie**

FICHE D'IDENTITÉ

- ***Substance active :***
  Spirotétramate
- ***Famille chimique :***
  Kétoénoles
- ***Formulation :***
  100 SC
- ***Nombre d'applications :***
  2 applications maximum par an
- ***DAR :***
  21 jours
- ***Emballages :***
  1 Litre et 5 Litres

Nouveau mode d'action

Partenaire des stratégies anti-résistance

- Action par Inhibition de la biosynthèse des lipides
- Absence de résistance croisée avec les autres familles chimiques

Actif sur les stades juvéniles

Positionnement précoce

- Action principalement sur les nymphes et les larves.
- Action également sur les femelles adultes par altération de la fécondité et de la fertilité.

Mue incomplète et mort de l'insecte

Action sur les femelles adultes

Production de nymphes non viables

Premier insecticide à double systémie

2XSYS

Protection de 3 à 8 semaines de l'ensemble de la plante

- Protection des feuilles et des pousses nouvellement formées
- Protection des rameaux et des racines
- Action essentiellement par ingestion sur les insectes piqueurs suceurs
- Durée de protection du verger de 3 à 8 semaines

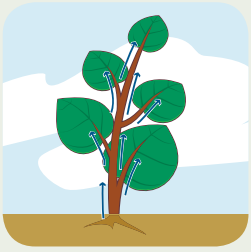

Les insecticides « systémiques »
sont transportés dans le xylème (ils sont mono-systémiques) ex. certains néonicotinoïdes

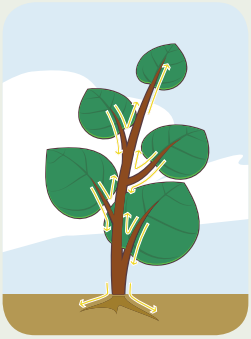

Movento® est différent :
il est transporté dans le xylème et dans le phloème :
il présente une double systémie !

PRÉ-REQUIS ET RECOMMANDATIONS D'USAGE DU Movento®

TRAITER EN PÉRIODE DE POUSSE ACTIVE :

- **La végétation** doit être suffisante pour **une bonne assimilation** (post-floral).
- **Des conditions de pousse active** favorisent le déplacement du produit **par systémie.**
- **En conditions froides,** le traitement sera retardé pour être effectué **en conditions poussantes**.

INTERVENIR PRÉCOCEMENT SUR LES RAVAGEURS :

- De par son mode d'action, **Movento®** doit être utilisé avant l'installation de **populations adultes** sur la culture.
- **7 à 12 jours sont nécessaires** pour que le produit soit assimilé et véhiculé **par double systémie** dans l'ensemble du végétal.
- Sa longue persistance d'action varie de **3 à 8 semaines** en fonction du ravageur.

RESPECTER LES VOLUMES DE BOUILLIE CONSEILLÉS :

- Un volume minimum de **500 l / ha sur fruits à pépins et à noyau** et de **1000 l / ha sur agrumes** est recommandé.

BÉNÉFICIER DU PROFIL NEUTRE À FAIBLEMENT TOXIQUE SUR AUXILIAIRES :

- De par son **positionnement précoce** et son **profil favorable** sur les principaux auxiliaires au verger, **Movento®** favorise le relais des auxiliaires pour un contrôle durable des ravageurs.

Movento® sur Pommier

contrôle en un seul passage le **puceron lanigère,** le **puceron cendré,** les **pucerons verts** et la première génération de **cochenilles**

MAI : positionnement multi-cible 7 à 21 jours après la chute complète des pétales.

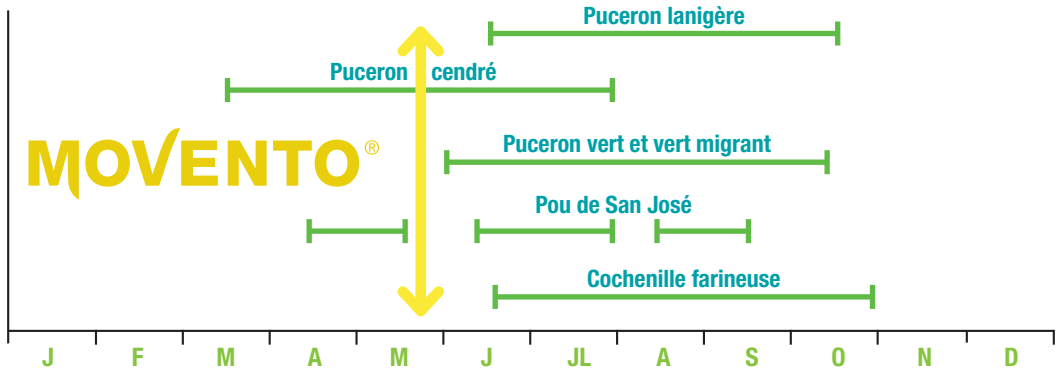
Puceron lanigère
Puceron cendré
MOVENTO®
Puceron vert et vert migrant
Pou de San José
Cochenille farineuse
J F M A M J JL A S O N D

Puceron lanigère
Eriosoma lanigerum

Puceron cendré
Dysaphis plantaginea

Puceron vert
Aphis pomi
Puceron vert migrant
Rhopalosiphum insertum

Cochenille farineuse
Pseudococcus viburni

Pou de San José*
Diaspidiotus perniciosus

Sur les parcelles avec risque de **puceron lanigère** et de **puceron cendré :** déclencher le traitement dès l'apparition des premiers repiquages de **puceron cendré,** ou suite à l'observation du début de la migration du **puceron lanigère.**

Positionnements spécifiques :

- **Puceron lanigère :** dès le début de la migration des populations, toujours avant le passage sur le bois de l'année.
- **Puceron cendré :** après la chute complète des pétales dès observation des premiers ravageurs, avant enroulement.
- **Pou de San José ou Cochenille farineuse :** 15 à 8 jours avant l'essaimage du Pou de San José ou dès l'apparition des premières larves migrantes de pseudococcus.

L'AUXILIAIRE INDISPENSABLE

Aphelinus mali

Parasitoïde du puceron lanigère, la femelle d'Aphelinus mali **parasite de 80 à 100 pucerons** de mai à août.

Seuil d'intervention :

Puceron lanigère : *si plus de 10 % de rameaux touchés sur 100 pousses en Juin de l'année précédente.*

Cochenilles : *prévoir une intervention spécifique sur les parcelles présentant des dégâts sur fruits l'année précédente.*

*** Le pou San José est un parasite de lutte obligatoire**

Movento® sur Poirier

21 jours de protection en forte pression de **psylles**

→ MAI : positionnement psylle au stade œufs orangés.

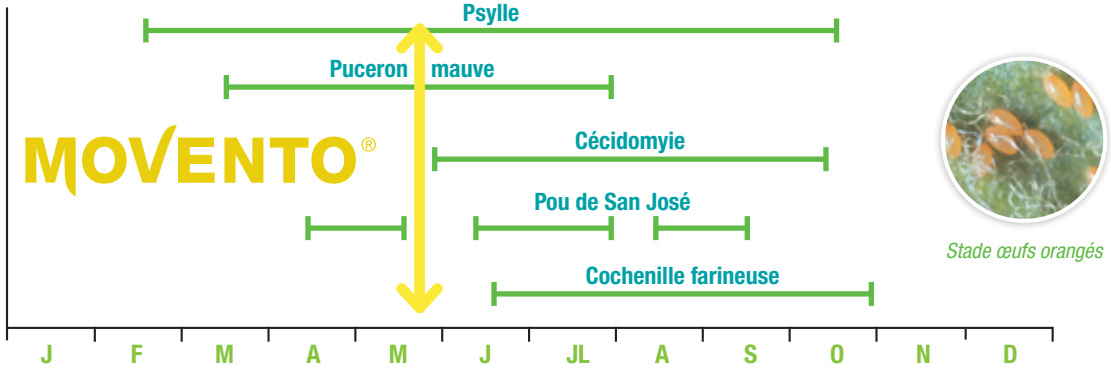

Stade œufs orangés

Psylle commun du poirier
Psylla pyri

Cécidomyie
Dasineura pyri

Puceron vert
Aphis pomi
Puceron vert migrant
Rhopalosiphum insertum

Pou de San José
Diaspidiotus perniciosus

Sur les parcelles avec risque de **psylles** et de **cécidomyies :**
positionner **Movento®** à 1,9 l/ha au stade œufs orangés de la 2e génération de **psylles,** avant les premières éclosions.

Une deuxième application 21 jours après la première peut s'avérer nécessaire en situation à forte pression des **psylles.**

Positionnements spécifiques sur les cochenilles des fruits à pépins :

- **Pou de San José :** 15 à 8 jours avant l'essaimage.
- **Cochenille farineuse :** lors de la migration des larves de 1re génération vers le fruit habituellement entre la mi-Mai et la mi-Juin.
- **Autres cochenilles :** 15 à 8 jours avant l'essaimage.

Seuil d'intervention :
Psylle commun : *si 10 % de pousses atteintes, sur 100 pousses observées.*

LES AUXILIAIRES INDISPENSABLES

Présents sur les vergers de **Mai à Septembre,** les punaises prédatrices sont des auxiliaires très efficaces pouvant consommer **100 psylles par jour.**

Anthocoris

Phytocoris

Movento® sur pêcher, prunier abricotier libère les arbres des cochenilles

→ MI-AVRIL à MI-MAI : sur pêcher, intervenir 15 à 8 jours avant la période d'essaimage sur la cochenille blanche du mûrier.

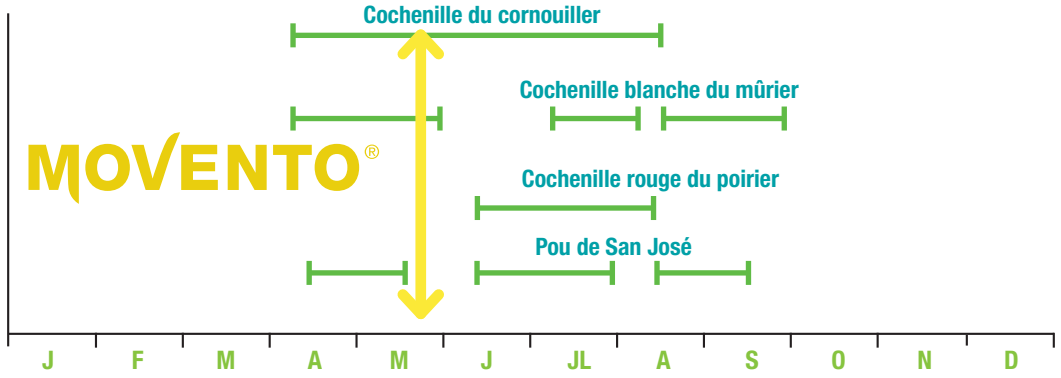
Cochenille du cornouiller
Cochenille blanche du mûrier
MOVENTO®
Cochenille rouge du poirier
Pou de San José
J F M A M J JL A S O N D

Cochenille du cornouiller
Eulecanium corni

Cochenille blanche du mûrier
Pseudolacaspis pentagona

Cochenille rouge du poirier
Epidiaspis leperii

Pou de San José
Diaspidiotus perniciosus

En pratique, sur **pêcher, Movento®** sera appliqué à 1,9 l/ha, 2 à 3 semaines après la fin de la floraison, correspondant au début de la période de pousse active nécessaire à son bon fonctionnement par systémie.

Positionnements spécifiques sur les cochenilles des fruits à noyau :

- **Cochenilles lécanines :** positionner Movento® 15 à 8 jours avant l'essaimage.
- **Cochenille blanche du mûrier :** traitement au Movento® 2 à 3 semaines après la fin de la floraison, correspondant au début de la période d'essaimage de la 2e génération.
- **Cochenille rouge du poirier :** positionner Movento® 15 à 8 jours avant l'essaimage. Du fait d'une longue période d'essaimage, une deuxième application de Movento® peut-être nécessaire 3 semaines après la première.

L'AUXILIAIRE INDISPENSABLE

Chilochorus nigritus

Présent de **Mai à Septembre,** 1 à 5 générations se suivent avec un potentiel de prédation de **30 à 40 cochenilles par jour.**

Seuil d'intervention :

Cochenille rouge du poirier : *prévoir une intervention spécifique si présence en novembre-décembre de cochenilles sur 10 arbres très « moussus » aux expositions Nord-ouest. On observera les cochenilles en grattant les mousses.*

Movento® sur agrumes

assure **4 à 8 semaines de protection sur l'ensemble des cochenilles**

MI-MAI : positionner Movento® le plus tôt possible après la fin totale de la floraison.

FIN AOÛT : intervenir en début d'essaimage du pou rouge de Californie.

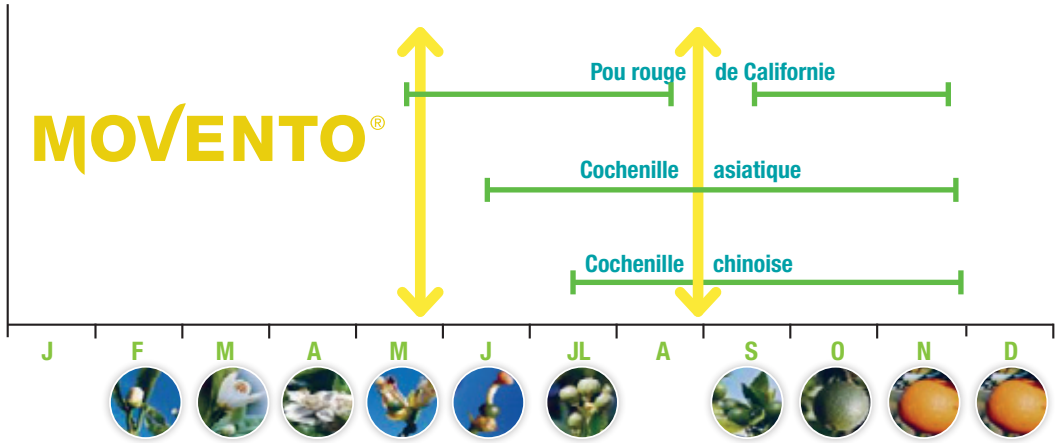

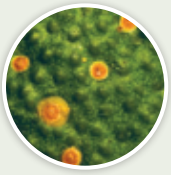

Pou rouge de Californie
Aonidiella aurantii

Cochenille chinoise
Ceroplastes sinensis

Movento® utilisé à 1,9 l / ha est efficace sur l'ensemble des cochenilles des agrumes :

- **Pou rouge de Californie** *(Aonidiella aurantii)*
- **Cochenille asiatique** *(Unaspis yanonensis)*
- **Cochenille chinoise** *(Ceroplastes sinensis)*
- **Cochenille virgule** *(Lepidosaphes ulmi)*
- **Cochenille plate** *(Coccus hesperidum)*
- **Cochenille Australienne** *(Icerya purchasi)*

Volume de bouillie de 1000 l / ha

L'AUXILIAIRE INDISPENSABLE

Aphytis lingnanensis :
Une femelle peut pondre **100 œufs** et parasiter efficacement les principales **cochenilles des agrumes**

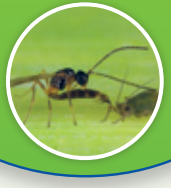

Seuil d'intervention :
En présence de foyers de cochenilles.
La cochenille Asiatique est un ravageur de lutte obligatoire.

Autorisations de **Movento®** en **arboriculture**

AUTORISATIONS DE MISE EN MARCHÉ DU MOVENTO® EN ARBORICULTURE

Doses et usages	**Pommier**	**1,9 l/ha**	Puceron lanigère, psylle du pommier, cochenille jaune, cochenille virgule, cochenille rouge du poirier, pou de San José, cochenille ostréiforme, cochenilles
		1,2 l/ha	Puceron cendré du pommier, puceron vert du pommier et puceron cendré du poirier, puceron vert migrant
	Poirier	**1,9 l/ha**	Psylle commun du poirier, cécidomyies des feuilles, cochenille jaune, cochenille virgule, cochenille rouge du poirier, pou de San José, cochenille du mûrier, cochenille ostréiforme
		1,2 l/ha	Puceron cendré mauve, puceron vert du poirier, puceron vert du pommier, puceron vert migrant
	Pêcher	**1,9 l/ha**	Lécanines, pou de san José, cochenille rouge du poirier, cochenille du mûrier
	Prunier	**1,9 l/ha**	Cochenille rouge du poirier, cochenille du cornouiller
	Abricotier	**1,9 l/ha**	Cochenille du mûrier, lécanines, cochenille rouge, pou de San José
	Agrumes	**1,9 l/ha**	Cochenilles des agrumes
Nombre d'applications	**2 applications maximum par an**		
DAR	**21 jours**		
Classement toxicologique et phrases de risque	**Xn, N** **R43, R51/53, R62, R63, SPe3, SPe8**		
DRE	**48 h**		
ZNT	Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau		
	Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente		

LE PORT DES GANTS EST OBLIGATOIRE,
EN PARTICULIER LORS DE TOUTES LES PHASES
DE PRÉPARATION DE LA BOUILLIE.

Protégez votre peau
Portez des gants !
BAYER
Bayer Gestes Pro
Lors de la préparation de la bouillie, portez toujours des gants de protection.

Movento® : une complémentarité entre l'efficacité produit et la prédation par les auxiliaires

Prédateurs des acariens

Phytoseiidae

Typhlodromus pyri :
Neutre à moyennement toxique *28/45

Amblyseius andersoni :
Neutre à moyennement toxique *7/10

Kampidromus aberrans :
Neutre à moyennement toxique *8/9

Euseius stipulatus :
Neutre *1/1

Parasitoïdes des pucerons lanigères

Aphelinidae

Aphelinus mali :
Neutre *25/25

Parasitoides et prédateurs des cochenilles

Hymenoptère parasitoïde

Aphytis lingnanensis :
Neutre *1/1

Coccidoxenoides perminutus :
Neutre *1/1

Coccinellidae

Cryptolaemus montrouzieri :
Neutre *1/1

Chilochorus nigritus :
Neutre *1/1

Prédateurs des pucerons et psylles

Chrysopidae

Chrysopes larves et adultes :
Neutre à faiblement toxique *9/9

Coccinellidae

Adalia :
Neutre *1/1

Coccinella septempunctata :
Neutre *45/63

Prédateurs des psylles

Anthocoridae

Anthocoris :
Neutre à faiblement toxique *22/32

Orius :
Neutre *11/13

Miridae

Phytocoris sp :
Neutre à faiblement toxique *1/1

Classification OILB
(Organisation Internationale de Lutte Biologique et Intégrée)

- Neutre 0 à 25 % de mortalité
- Faiblement toxique 26 à 50 % de mortalité
- Moyennement toxique 51 à 75 % de mortalité
- Toxique 76 à 100 % de mortalité

Données labo/champs/semi-champs

*** Nombre de résultats dans la classification de référence / Nombre de résultats totaux**

Bonnes **pratiques d'utilisation**

QUALITÉ DE PULVÉRISATION

La qualité de la pulvérisation est un facteur essentiel qui conditionne l'efficacité et la sélectivité du traitement. Elle permet aussi de limiter les risques pour l'utilisateur et l'environnement en réduisant les dérives potentielles.
Pour optimiser la qualité de pulvérisation, des mesures simples peuvent être mises en place :

- prendre connaissance des spécificités du produit à appliquer et les recommandations d'utilisation qui sont indiquées au niveau du « mode d'emploi » de l'étiquette (préparation de la bouillie, mélanges, compatibilité, doses préconisées, conditions de traitement…) ;
- contrôler et régler le matériel d'application pour optimiser son fonctionnement avant chaque campagne d'utilisation (état de la pompe, manomètre, buses, réparer les fuites éventuelles, contrôler le débit et la répartition de la pulvérisation) ;
- observer les conditions météorologiques lors de l'application et prendre en compte l'environnement proche de la parcelle (habitations, cours d'eau, mare…).

La réglementation impose de ne pas traiter lorsque la force du vent est supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort (soit 19,2 km/h). Il est aussi important de prendre en compte la température et le taux d'hygrométrie.

Retrouvez les recommandations et informations pratiques concernant la pulvérisation sur

www.bayer-agri.fr / Produits : toutes les fiches techniques de notre gamme de produits,
www.bayer-agri.fr / Bonnes pratiques et réglementation : des informations pratiques pour se préparer au contrôle obligatoire du pulvérisateur, la fiche pratique « Arrêté du 12 sept. 2006 ».

PROTECTION UTILISATEUR

L'utilisation de produits phytopharmaceutiques présente un risque potentiel pour l'opérateur et toute personne travaillant sur l'exploitation. Le risque est lié au danger (toxicité et phrases de risque du produit) et au type d'exposition (phase d'utilisation, durée, type de culture, matériel…).
Avant toute utilisation, il est donc important d'analyser le risque en s'informant sur les caractéristiques du produit et en prenant en compte le type d'exposition afin de mettre en œuvre les mesures permettant de minimiser l'exposition des personnes. L'attention et les décisions à prendre seront à adapter à chaque situation.

Voies d'exposition potentielles

yeux
voies respiratoire et digestive
peau

Phases d'utilisation exposantes

- ouverture du bidon
- pesée
- préparation de la bouillie
- application de la bouillie
- intervention sur le pulvérisateur et sur la culture
- rinçage du matériel et du pulvérisateur

Pour limiter les risques d'exposition :

- respecter des mesures d'hygiène :
  - se laver les mains avant et après la réalisation d'un traitement
  - ne pas manger, ne pas fumer, ne pas téléphoner pendant l'utilisation d'un produit phytopharmaceutique ;
- aménager correctement les postes de travail (local de stockage, aire de préparation/remplissage, poste de lavage des pulvérisateurs…) ;
- bien choisir et entretenir son matériel (exemple : tracteur avec cabine fermée et filtres à charbon actif, le filtre étant remplacé au moins une fois par an) ;
- bien choisir et bien utiliser son Équipement de Protection Individuel (EPI) ;
- respecter les Délais de Rentrée (DRE) sur les parcelles traitées ;
- pour les personnes que vous employez :
  - évaluer le risque d'exposition (Document Unique, Fiche Individuelle d'Exposition),
  - les informer et les former,
  - leur apporter des mesures de protection adéquates (collectives, individuelles, ergonomiques…) ;
- connaître les mesures d'urgence en cas de contamination (afficher les numéros d'urgence et des centres anti-poisons à proximité de la zone de préparation des produits phytopharmaceutiques).

Avant l'utilisation d'un produit de la gamme Bayer, consultez

Gestes Pro on-line sur www.bayer-agri : pour vous aider à choisir vos équipements de protection individuelle,
www.bayer-agri.fr / Bonnes pratiques et réglementation : pour les fiches pratiques et les vidéos « Gestes Pro », « Arrêté du 12 sept. 2006 ».

ENVIRONNEMENT
ET BIODIVERSITÉ

L'utilisation des produits phytopharmaceutiques doit s'effectuer dans le cadre des bonnes pratiques environnementales afin de limiter le transfert de ces produits dans l'environnement, notamment vers le milieu aquatique. Dans ce cas, les pollutions par les produits phytopharmaceutiques peuvent être d'origine ponctuelle ou diffuse.

Pollutions ponctuelles
Déversement accidentel de produit ou de bouillie lors des différentes phases de manipulation : stockage, préparation de la bouillie, vidange de la cuve ou des eaux de rinçage… gestion des emballages vides ou des reliquats de produits mal maîtrisée.

Pollutions diffuses
Avant et après traitement, transfert de produits phytopharmaceutiques dans les eaux de surfaces ou souterraines par des mécanismes de ruissellement, dérive ou drainage.

Pour éviter ces pollutions, des mesures préventives sont à mettre en place au niveau de l'exploitation et au champ. Elles sont d'ordre réglementaire ou de la recommandation :

- contrôler et régler le matériel afin d'éviter les fuites accidentelles de produit dans l'environnement ;
- ne pas traiter si la force du vent est supérieure à 3 sur l'échelle de Beaufort (soit 19,2 km/h) ;
- respecter une Zone Non Traitée (ZNT) de 5 mètres minimum le long des cours d'eau et points d'eau. Selon les produits et les usages, cette ZNT peut être plus importante (reportez-vous à l'étiquette produit) ;
- adapter le volume de bouillie, à la cinétique de pousse et au volume végétatif de la culture ;
- installer un dispositif végétalisé ou arbustif le long des cours d'eau ;
- gérer les effluents au champ en respectant la réglementation ou installer un dispositif reconnu officiellement par le ministère de l'environnement pour la gestion des effluents phytopharmaceutiques de type Phytobac® ;
- rincer de façon appropriée les bidons vides, les remettre aux organismes assurant leur collecte en vue de leur élimination par Adivalor. Les PPNU (Produits Phytopharmaceutiques Non Utilisables) doivent aussi être apportés dans les lieux de collecte destinés à l'élimination de ces produits ;
- suivre les règles de construction et d'organisation du local de stockage, aire de remplissage et de lavage ;
- connaître les mesures d'urgence en cas d'incident (exemple : déversement de la cuve sur la route).

Retrouvez les recommandations sur bonnes pratiques environnementales sur

www.bayer-agri.fr / Bonnes Pratiques et réglementation
Vous pourrez consulter la fiche pratique « Arrêté du 12 sept. 2006 ».

PROTECTION
DES POLLINISATEURS
Agriculture et apiculture un bénéfice réciproque

35 % des productions végétales sont dépendantes des pollinisateurs. Dans l'objectif de les préserver, des mesures réglementaires ont été prises pour limiter l'exposition des abeilles et autres pollinisateurs aux produits phytopharmaceutiques. Ainsi :

- Il est interdit d'appliquer tout produit insecticide ou acaricide en période de floraison ou de production d'exsudats sur toutes les cultures visitées par les abeilles et autres insectes pollinisateurs (arrêté du 28 novembre 2003) ;
- en période de floraison ou production d'exsudats, le mélange des familles chimiques des Pyréthrinoïdes + Triazoles est interdit (arrêté du 7 avril 2010 mélanges extemporanés).

Une dérogation existe : « la mention abeille ».
Les insecticides portant la mention Abeille peuvent être utilisés en période de floraison et ce en dehors de la présence d'abeille et/ou de la production d'exsudats.

Au-delà de la réglementation pour préserver les abeilles et autres pollinisateurs

référez-vous à la plaquette « Les abeilles butinent » de l'AFPP
(www.itsap.asso.fr/downloads/publications/abeille.pdf)

RAISONNEMENT
DE LA PROTECTION

L'utilisation des produits de protection des plantes doit se raisonner dans le cadre de la conduite de la culture. Certaines pratiques agronomiques contribuent à diminuer la pression parasitaire. L'observation au champ ou l'utilisation d'Outils d'Aide à la Décision permettent d'évaluer le risque et d'adapter les interventions. Enfin, des solutions alternatives ou complémentaires peuvent être mises en œuvre.

Informations réglementaires et sécurité

Nom du Produit	Formulation	Composition
Movento®	SC - suspension concentrée (concentré fluidifiable)	Spirotetramat (100 g/l)

Informations relatives aux précautions d'emploi

Classement	Classement de la formulation	Xn - Nocif N - Dangereux pour l'environnement.
	Phrases de risque	R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R62 - Risque possible d'altération de la fertilité. R63 - Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R51/53 - Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
	Conseils de prudence	Éviter le contact avec la peau. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toute précaution d'usage. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
Délai de rentrée des travailleurs dans la parcelle (DRE)		48 heures après traitement.
Conseils de protection de l'environnement		Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.
		Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
		Dangereux pour les abeilles / Pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs, ne pas appliquer durant la floraison et en période de production d'exsudats. / Ne pas utiliser en présence d'abeilles / Ne pas appliquer lorsque des adventices en fleur sont présentes / Enlever les adventices avant leur floraison.
		Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Mentions légales

Movento® -100 g/l spirotetramat - AMM n°2110086 - Détenteur d'homologation : Bayer S.A.S - Bayer CropScience - Classement : Xn - Nocif - N - Dangereux pour l'environnement - ® Marque déposée Bayer - Dangereux - Respecter strictement les précautions d'emploi. Pour les usages autorisés modes d'emploi, doses, restrictions et contre-indications : lire attentivement l'étiquette et la notice d'emploi avant toute utilisation. Bayer Service infos au N° Vert 0 800 25 35 45.

"[15/09/2011] - annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer avant toute application auprès de Bayer Service infos au n° Vert 0800 25 35 45 qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document."
Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Pour connaître le détail pratique de cette mise en œuvre, il est nécessaire de contacter au préalable Bayer Service Infos au n° Vert 0800 25 35 45.
Avant toute utilisation il convient de lire attentivement l'étiquette qui seule fait foi

Les bonnes pratiques phytosanitaires

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

1. Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
2. Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
3. Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
4. Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.
5. Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
6. Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor.

PENDANT L'APPLICATION

7. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

8. Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
9. Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
10. Gérer les eaux de rinçage et de lavage à la ferme.
Exemple : Dispositif Phytobac®

Bayer CropScience

Bayer Service Infos
N°Vert 0 800 25 35 45

Bayer S.A.S
Bayer CropScience
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
F-69266 Lyon Cedex 09

www.bayer-agri.fr